



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 27/06/2024 – DEL FINANCES BP 2023 - 2024-154
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **31**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 25 Juin 2024

N° DCM : 2024-154-03S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le 27 JUIN 2024
et de la publication le 27 JUIN 2024
Le Maire,

Objet :

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2023 –
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre Juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Étaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoint

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC.

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

M. OFFENSTEIN donne pouvoir à M. CHAFFAUD (jusqu'à son arrivée à 20h50)
Mme BLAMOUTIER donne pouvoir à M. DURAZZO
M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES
M. BRIE donne pouvoir à M. MONTEFIORE
M. BRAND donne pouvoir à Mme SIMON

. Arrivée de M. AMSLER à 20h30 (vote à partir de la Délibération 2024-143)

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2024 –154

VU l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57 applicable ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget ville établi par le Chef du Service de Gestion Comptable de Créteil, Receveur Municipal,

VU le rapport n° 2024-154 présenté en Commission Plénière en date du 17 juin 2024,

CONSIDERANT que ce compte de gestion qui comprend l'ensemble de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, fait ressortir un résultat de clôture en concordance avec celui du compte administratif dressé par Monsieur le Maire ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit, le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur les valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité, comme suit,

SUR proposition de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

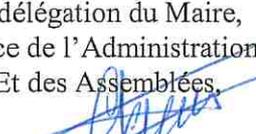
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1^{er} : **DECLARE** que le compte de gestion dressé au titre de l'année 2023, pour le budget principal, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Article 2 : **APPROUVE** les soldes de clôture de gestion de l'exercice budgétaire 2023 tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

libellé	résultat à la clôture 2022	part affectée à l'investissement	dépenses de l'exercice 2023 (hors 001/DI)	recettes de l'exercice 2023 (hors 002/RF)	solde de l'exercice 2023	résultat de clôture 2023
investissement	- 3 165 215,05 €		31 118 835,33 €	30 318 417,56 €	- 800 417,77 €	- 3 965 632,82 €
fonctionnement	6 812 793,31 €	- 4 369 987,44 €	63 495 956,11 €	67 212 353,85 €	3 716 397,74 €	6 159 203,61 €
TOTAUX	3 647 578,26 €	- 4 369 987,44 €	94 614 791,44 €	97 530 771,41 €	2 915 979,97 €	2 193 570,79 €

Cette délibération a été adoptée par **31 POUR** et **4 ABSTENTIONS** (Mme ASTIC, M. CHESNOY, Mme D'ANDREA, M. GIACOBBI)

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
Et des Assemblées,

Céline GAULTIER



Le Maire,


Olivier TRAYAUX